Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2308260182-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du jeudi 23 juillet 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 7
Nombres de votants : 19
Votes pour : 19
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 9 juillet 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0182

Portant désignation des membres au conseil portuaire et à la commission financière du port maritime de Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Monsieur Soibahadine NDAKA donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Étaient absents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Présidente de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI a présidé la séance en l'absence de Monsieur Ben Issa OUSSENI.

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

La Présidente constate que le quorum est atteint,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports, et notamment son article R. 5723-3-1
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Département-Région de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2024_0121 du 10 juillet 2024 relative à la modification de la délibération n°DL_AP2022_0265-C du 17 octobre 2022, portant modification de la délibération n°2021-0200-C, relative à la désignation des représentants du conseil départemental au sein des divers commissions administratives et organismes extérieurs ;

Considérant le rapport n°2026-03156 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2308260182-DE

Considérant l'avis de la commission administration générale, des transports et de la transition écologique 15 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1er : de désigner comme membres, les élus suivants au Conseil portuaire :

- **Mme Echati ISSA, en qualité de membre titulaire**
- **M. Ali OMAR en qualité de membre suppléant.**

Article 2 : de désigner comme membre les élus suivants à la Commission financière du Port maritime de Mayotte :

- **Mme Bibi CHANFI en qualité de membre titulaire**
- **M. Daoud SAINDOU-MALIDE en qualité de membre suppléant.**

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer l'ensemble des actes relatives à la mise en place de cette délibération ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au Représentant de l'État dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ben Issa OUSSENI